

## OFFRE DE SERVICES

L'**offre de services** des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) est encadrée par la loi et est structurée autour de trois volets pour répondre aux besoins des entreprises et de leurs salariés en matière de prévention et de santé au travail :

### 1. L'offre socle

Constitue le cœur des missions des SPSTI et regroupe l'ensemble des prestations essentielles, définies par le Code du travail (articles L4622-6 et suivants), incluses dans la cotisation annuelle ; elle s'adresse à tous les **employeurs** (salariés ou non) ainsi qu'à leurs **salariés**.

### 2. L'offre complémentaire

En complément de l'offre socle, les SPSTI peuvent proposer des **prestations additionnelles**, accessibles sur demande des adhérents, qui font l'objet de conditions particulières de vente et d'une tarification spécifique.

### 3. L'offre spécifique

Dédiée aux **travailleurs indépendants** (artisan, commerçant, profession libérale...), elle comprend une sélection de services issus de l'Offre Socle, adaptés à leur situation particulière, conformément à la législation récente qui permet désormais aux indépendants d'adhérer à un Service de Prévention et de Santé au Travail.

## OFFRE SOCLE

Harmonisée à l'échelle nationale, l'**offre socle** est proposée par l'ensemble des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) depuis l'entrée en vigueur de la Loi Santé Travail du 2 août 2021.

Trois axes ont été définis pour cadrer l'**offre socle** :

- la prévention des risques professionnels,
- le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs,
- la prévention de la désinsertion professionnelle.



Les prestations incluses dans l'**offre socle** sont entièrement comprises\* dans la cotisation réglée annuellement par l'adhérent.



## Prévention des Risques Professionnels

Connaître et identifier les situations de travail pour agir et soutenir les entreprises.

Fiche d'Entreprise	DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)	Actions en entreprise	Accompagnement du stress post traumatique	Participation aux réunions des Instances Représentatives du personnel	Acquisition des bases de la réglementation et des méthodes pour l'évaluation de la prévention des risques professionnels
Création et mise à jour	Accompagnement et conseil à l'élaboration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement dans la prévention des risques professionnels</li> <li>• Proposition du dispositif <b>Relais de prévention</b> → voir le détail ci-dessous</li> <li>• Études météorologiques</li> <li>• Étude et le conseil pour l'aménagement du poste de travail</li> <li>• Actions et ateliers de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels</li> <li>• Risque chimique : analyse des Fiches de Données de Sécurité (FDS)</li> <li>• Vaccinations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interventions suite à un événement grave sur le lieu de travail</li> <li>• Actions individuelles et collectives</li> <li>• Cellule d'écoute</li> <li>• Animation espaces de discussions</li> <li>• Orientation vers spécialiste</li> <li>• Diagnostic RPS</li> </ul>	Participation aux réunions du CSE/CSST relevant des sujets de santé, sécurité et conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers de sensibilisation</li> <li>• Webinaires proposés par le SPSTI et le réseau Présanse</li> </ul>

### Agir, ensemble, pour développer la prévention !

#### FOCUS sur

*Relais de prévention*

Dès l'embauche du premier salarié, l'employeur est l'acteur principal de la prévention, il doit évaluer les risques professionnels et établir un Document Unique, assorti d'un plan d'actions.

Pour vous guider dans cette démarche, nous vous proposons l'outil « **Relais de prévention** » - créé et mis à disposition par le SIST Narbonne - pour :

- un accompagnement personnalisé, fondé sur le conseil et la confiance,
- un plan de prévention adapté, avec des priorités et objectifs concrets,
- une formation-action pour les référents sécurité, axée sur la prévention, la gestion des accidents et la comparaison sectorielle des risques.

À l'issue de 4 modules de formation (sécurité, document unique, gestion des accidents, échanges de pratiques), vous bénéficierez d'un plan d'action structuré, labellisé « **Relais de prévention** ».



# Suivi individuel de l'état de santé des travailleurs

Accompagner chaque salarié tout au long de sa vie professionnelle par un dispositif médical complet et adapté.

Visites individuelles d'information et de prévention	Examens complémentaires en interne et en externe (*) sur prescription médicale	Engagements SAT DURANCE LUBERON
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites obligatoires</li> <li>• Visites à la demande des travailleurs et/ou de l'employeur et/ou du médecin</li> </ul> 	<p>(*) Prise en charge par SAT Durance Luberon suivant réglementation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des délais réglementaires de convocation aux visites</li> <li>• Information de l'employeur en cas d'aptitude</li> <li>• Information du salarié et de l'employeur sur l'accompagnement</li> <li>• Mise à disposition des documents sur les espaces dédiés et sécurisés</li> </ul>

## FOCUS sur



Objectif : **renforcer la prévention des risques professionnels** via une approche personnalisée.

**PISTe**, c'est une **Visite d'Information et de Prévention (VIP)**, visite essentielle complétée par une **sensibilisation à un risque professionnel** sous forme de module vidéo interactive, quizz et e-learning, d'une durée d'env. 15 mn. La thématique est déterminée par le professionnel de santé qui évalue avec le salarié (situation, poste, expositions...), le principal risque auquel accorder une attention particulière.

Un nouveau thème peut être abordé à chaque rencontre pour s'adapter à l'évolution de l'activité du salarié. Chaque module fait l'objet d'une traçabilité précise, permettant à l'entreprise d'identifier les sensibilisations effectuées et les salariés concernés.



## Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Anticiper le risque de perte d'emploi et maintenir le salarié dans le monde du travail en cohérence avec son état de santé par la mise en place et l'animation d'une Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle.

Actions individuelles	Actions individuelles et collectives	Cellule maintien en et dans l'emploi
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de la situation par métiers et activités sur les risques de désinsertion professionnelle</li> <li>• Analyse de la situation du travailleur</li> <li>• Alerte et signalement précoce IRDP</li> <li>• Accompagnement social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif pour le maintien en et dans l'emploi</li> <li>• Promotion des dispositifs d'accompagnement de maintien en emploi</li> <li>• Analyse de l'IRDP et partage des situations à risques</li> <li>• Accompagnement pour favoriser le maintien au poste, le reclassement ou à la reconversion</li> <li>• Information sur le parcours Prévention de la Désinsertion Professionnelle</li> </ul>	<p>Pour anticiper et accompagner les cas individuels susceptibles de sortir de l'emploi en lien avec tous les acteurs spécialistes (médecin conseil, médecin traitant, cellule de prévention de la désinsertion de l'assurance maladie, Carsat, France Emploi/Cap Emploi, MDPH...)</p>



### Vous êtes employeur ? Participez à une sensibilisation PDP animée par notre service

Notre service propose aux employeurs une **sensibilisation** à la **Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)**. D'une durée de 30 minutes, cet atelier permet de :

- ✓ Comprendre les enjeux et les objectifs du maintien en emploi
- ✓ Identifier les solutions concrètes à mobiliser en lien avec votre service de santé au travail
- ✓ Connaître les aides financières disponibles (CARSAT, AGEFIPH, FIPU...)
- ✓ Mobiliser les bons interlocuteurs (médecin du travail, ergonomes, assistante sociale, etc.)

✉ Pour vous inscrire, il vous suffit de nous contacter à [pdp@satduranceluberon.fr](mailto:pdp@satduranceluberon.fr).

📅 Dès qu'un nombre suffisant d'inscriptions est atteint, une session est programmée et vous serez informé directement.

La **cellule PDP-MEE** (Prévention de la Désinsertion Professionnelle et de Maintien en Emploi) est une équipe pluridisciplinaire chargée d'**accompagner les salariés en risque de perte d'emploi liée à des difficultés de santé ou sociales**. Son objectif est d'agir **le plus tôt possible** pour prévenir la désinsertion professionnelle et éviter le licenciement pour inaptitude, en proposant des solutions personnalisées (aménagement de poste, le reclassement ou la formation).

La **cellule PDP-MEE** peut être saisie par :

- le salarié lui-même,
- l'employeur ou son représentant (dont IRP),
- un professionnel de santé ou un organisme intervenant dans le suivi de la situation du salarié concerné : médecin traitant et/ou médecin spécialiste – médecin conseil de l'Assurance Maladie – conseiller de Cap Emploi – assistant social de la Carsat, la MDPH, etc

*\* Afin de garantir une équité de traitement des demandes et des délais appropriés, certaines prestations, au-delà de 2 actions de prévention primaire, déjà effectuées pour un adhérent sur une période de 2 ans pourront faire l'objet d'une étude de faisabilité et d'un coût supplémentaire.*

# OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Dans le cadre de son offre complémentaire, SAT Durance Luberon propose un outil en ligne sécurisée pour permettre de :

- ➔ Établir et mettre à jour votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) suivant vos activités,
- ➔ Disposer d'un plan de prévention adapté aux caractéristiques de votre établissement.

## NOA 100% digital, le DOCUMENT UNIQUE en ligne

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), obligatoire depuis l'embauche du 1er salarié, établi pour créer **un plan d'actions à intégrer au plan de prévention** et de réduction des risques au bénéfice de votre entreprise et des travailleurs en évaluant les risques professionnels auxquels ils sont exposés.

Grâce à cette solution en ligne, votre DUERP sera :

- connecté avec la fiche d'entreprise et ses mises à jour** : synergie facilitant l'identification des risques ;
- mis à jour en temps réel** avec la reprise et l'archivage de toutes les modifications et versions précédentes, facilitant ainsi la gestion des mises à jour annuelles et leur traçabilité ;
- évolutif grâce à l'espace de dialogue** partagé avec votre Service de Prévention et de Santé au Travail, ce qui facilite la consultation des mises à jour ou modifications effectuées et permet, via l'espace de dialogue, de vous conseiller pour adapter, si nécessaire, votre plan de prévention et mettre à jour votre fiche d'entreprise ;
- consultable par les personnes autorisées de votre entreprise** (co-gérant, RH, expert-comptable, HSE...), ce qui facilite le travail en équipe et la transmission des bonnes informations ;
- outil simple et intuitif** : un parcours guidé avec des explications détaillées tout au long des étapes ;
- conforme aux réglementations en vigueur**, notamment règles RGPD ;
- archivé en toute sécurité**, suivant la législation, au format numérique dans votre Espace Adhérent.

**Abonnement annuel soumis à conditions particulières de vente.**

# OFFRE SPÉCIFIQUE

Vous êtes travailleur indépendant ? "l'**OFFRE SPÉCIFIQUE**" vous est dédiée ; elle inclut des services adaptés à votre situation et à vos besoins.

 <b>Prévention des risques professionnels</b>	 <b>Suivi individuel de l'état de Santé</b>	 <b>Amarok e-Santé</b> <b>Évaluation de l'équilibre de santé global</b>	 <b>Continuer de travailler en cas de problème de santé</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagnement dans la prévention des risques professionnels</li><li>• Études météorologiques</li><li>• Conseil pour l'aménagement du poste et amélioration des conditions de travail</li><li>• Actions de sensibilisation à la prévention des risques professionnels</li><li>• Analyse possible des Fiches de Données de Sécurité (FDS) en cas d'exposition particulière aux risques chimiques</li></ul>	<p>Pour préserver votre santé tout au long de sa carrière, le suivi individuel est adapté aux risques professionnels, à l'âge et à l'état de santé du travailleur indépendant.</p>	<p>Outil numérique « <b>Amarok e-santé</b> » permettant d'évaluer l'état de santé entrepreneuriale à partir d'événements satisfaisants et/ou stressants de la vie professionnelle. Cette démarche est anonyme, accessible à tout dirigeant non-salarié adhérent et ne nécessitant aucune inscription ou action particulière.</p>	<p>Pour un accompagnement socio-économique personnalisé gratuit ainsi que l'aide au maintien et au retour à l'emploi de tout travailleur indépendant atteint de cancer et/ou de maladies chroniques évolutives.</p>

**Facultative, cette offre est soumise à une convention d'affiliation.**